

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

FIDUCÉE PARTNERS

SAS au capital de 50 000, RCS de PARIS n° 798238721

SIREN : 798238721, Code APE/ NAF : 6512Z

Adresse: 6, rue Paul Baudry, 75008 PARIS

Tel : 0 805 693 048, Email : contact@fiduee.com

RCP et garantie financière : AIG, TOUR CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE
n° ORIAS 14001054

1. NOS STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉ DE TUTELLE

Conformément aux dispositions de l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, toute société indépendante de gestion de patrimoine doit informer le Client de ses statuts réglementés et de ses principaux établissements promoteurs.

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 14001054 en qualité de :

● **Conseiller en investissement financier non-indépendant :**

- Conseiller en investissement financier adhérent à ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° .
- Il n'existe aucun établissement promoteur de produits avec lequel il y a un lien capitalistique, commercial ou financier. Nous attirons votre attention sur le fait que **FIDUCÉE GESTION PRIVÉE** a des liens capitalistiques avec des entités régulées.
- Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

● **Intermédiaire en assurance :**

- Courtier en assurance; il peut vous être communiqué, sur simple demande, le nom des entreprises d'assurance avec lesquelles le Cabinet travaille.
- Nous attirons votre attention sur le fait que **FIDUCÉE PARTNERS** a des liens capitalistiques avec des entités régulées.

● **Courtier en opérations de banque et services de paiement**

- Participation, directe ou indirecte, supérieure à 10% des droits de vote ou du capital du Cabinet détenue par un établissement de crédit ou de paiement : Néant
- Nombre et nom des établissements de crédit ou de paiement avec lesquels le Cabinet travaille : Néant
- Le montant de la rémunération perçue de l'établissement de crédit ou de paiement et ses modalités de calcul vous seront communiqués avant la souscription.
- Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :
 - *l'IOBSP propose un service de conseil, indépendant .
 - *la recommandation dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.

Le Cabinet peut prendre des frais pour ce service, qui seront communiqués avant l'exécution de la prestation.

**le Client devra s'acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant.*

Les activités d'IAS, de CIF et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue de Taitbout, 75436 PARIS Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

Il est par ailleurs :

● Agent Immobilier :

- Titulaire de la Carte de Transaction Immobilière n° T15394 délivrée par la Préfecture de PARIS. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur.
- Assurance RCP et Garantie Financière : AIG - TOUR CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE.

Nous nous engageons à respecter intégralement le code de bonne conduite de ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur son site Internet.

RCP et Garanties professionnelles :

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Souscrites auprès de : AIG - TOUR CB21, 16 Place de l'Iris, 92400 COURBEVOIE.

2. NOS DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION

Compte tenu de l'activité du **conseil en gestion de patrimoine**, trois niveaux d'intervention sont envisageables :

- la mise en place d'une ou plusieurs **préconisations ponctuelles « produits »** ;
- la mise en place d'une ou plusieurs **préconisations** dans le cadre **d'une lettre de mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé ;
- la mise en place d'une préconisation dans le cadre **d'une lettre mission** dont les contours ont été préalablement définis et pour laquelle **un devis** a été réalisé avec la volonté d'avoir **un suivi et un accompagnement contractuellement déterminés**.

3. NOS HONORAIRES ET SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

En cas de prescriptions de préconisations, le Conseiller pourra recevoir des **rétrocessions de commissions** par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Le Conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 80%

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas percevoir les commissions et à vous les reverser rapidement.

Au titre de l'accompagnement du Client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le Client.

4. NOS PRINCIPAUX PARTENAIRES

IMMOBILIER D'INVESTISSEMENT	SCPI Location nue Location meublée Nue-propriété	LEEMO - BOUYGUES IMMOBILIER - VINCI - I SELECTION - PERL - NEXITY - HISTOIRE ET PATRIMOINE - OGIC - COGEDIM - FIDEXI - IPLUS DIFFUSION - LA FRANCAISE AM - PERIAL - PAREF GESTION - AMUNDI IMMOBILIER - COLISEE PATRIMOINE - SEVERINI - FIDUCIAL - NEXITY - KAUFMAN & BROAD - CORUM AM...
EPARGNE PROFESSIONNELLE et RETRAITE	Contrat de retraite Madelin PEE PERCO Article 83 IFC Perp	DEBORY ERES - CARDIF - APREP - APICIL - SWISS LIFE - GENERALI - AVIVA...
ASSURANCE-VIE CAPITALISATION	Contrats multi-supports et multi-gestionnaires Contrats éthiques Contrats à participation aux bénéfices différés PERP	ORELIS FINANCE - COURTAGE & SYSTEME - UAF PATRIMOINE - SWISS LIFE - NORTIA - CARDIF - AXA THEMA - GENERALI - INTENCIAL - CD PARTENAIRES - ORADEA VIE PLUS - APREP - GENERALI - LE CONSERVATEUR...

GESTION D'ACTIFS	Sélection de SICAV et FCP	CARMIGNAC GESTION – M&G INVESTMENTS – DNCA FINANCE – CPR AM – H2O AM – LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER – COMGEST – FIDELITY – EDMOND DE ROTHSCHILD AM – AMUNDI AM – ODDO AM – KEREN FINANCE – FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENTS – LAZARD FRERES GESTION – ROTHSCHILD & CIE GESTION – MONETA AM – NORDEA – ROUVIERS ASSOCIES – PICTET & CIE – HMG FINANCE – SYCOMORE AM – LA FRANCAISE AM – AMILTON AM – SCHELCHER PRINCE GESTION – TOCQUEVILLE FINANCE – MANDARINE GESTION – ALKEN LUXEMBOURG – INVESCO AM – SWISS LIFE ASSET MANAGERS – GENERALI INVESTMENTS EUROPE – AXA INVESTMENTS MANAGERS – JANUS CAPITAL – KBL RICHELIEU GESTION – BLACKROCK AM – BNP PARIBAS AM – ABERDEEN AM – AVIVA INVESTORS – JP MORGAN AM – VARENNE CAPITAL PARTNERS – FOURPOINTS INVESTMENT MANAGERS – CAMGESTION – ALLIANZ GLOBAL INVESTORS – CCR AM – DROVAL FINANCE – BNY MELLON AM – HSBC AM – SCHROEDERS INVESTMENT MANAGEMENT – LYXOR AM – ECOFI INVESTISSEMENTS – TURGOT AM...
PREVOYANCE	Individuelle et collective	AVIVA – SWISS LIFE – APRIL – CARDIF – GENERALI – CIPRES – MET LIFE...
DEFISCALISATION	Girardin industriel FIP FCPI Mandat de gestion	INTER INVEST – MIDI CAPITAL – VATEL CAPITAL – AUDACIA – ACG MANAGEMENT – 123VENTURE –ALTO –SYGMA GESTION ...
VIGNOBLES	GFV	LA FRANCAISE AM – UNIM – CREDIT AGRICOLE – BNP – CREDIT FONCIER – BANQUE TARNEAUD – CAISSE D'EPARGNE...
FORÊTS	Groupement forestier Foncière forestière	DOMAINE ET PATRIMOINE – VATEL CAPITAL...
COURTAGE EN CREDIT	Crédit immobilier Crédit professionnel Assurance emprunteur	CREDIT AGRICOLE – CAISSE D'EPARGNE – LCL – INTERFIMMO – SOCIETE GENERALE – BNP PARIBAS – CREDIT FONCIER – AVIVA – CARDIF – ALPTIS – APRIL – MULTI IMPACT – MET LIFE...

5. TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet, qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

- Médiateur de l'AMF: Madame Marielle COHEN BRANCHE, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02; site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?>;
- Médiateur de l'assurance : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 ; site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur;>
- Médiateur produits immobiliers et bancaire : La Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS; site internet IOBSP : www.anm-conso.com/anacofi-iobsp

Site internet IMMOBILIER : www.anm-conso.com/anacofi-immo

site internet: www.anm-conso.com/anacofi-iobsp ou www.anm-conso.com/anacofi-immo.

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : 92 rue d'Amsterdam, 75009 PARIS.

6. CONFIDENTIALITÉ

Il est précisé que ces informations seront communiquées à **FIDUCÉE PARTNERS** propriétaire de l'enseigne **FIDUCÉE GESTION PRIVÉE** en vertu des dispositions du contrat de franchise régissant les rapports avec le Conseil.

En application de l'article 325-9 du Règlement Général AMF, le cabinet et **FIDUCÉE PARTNERS** s'abstiennent, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à ANACOFI-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

7. NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Être client de notre cabinet c'est bénéficié :

- d'une expertise indépendante et à votre service;
- de recommandations adaptées à vos objectifs patrimoniaux;
- d'un suivi complet relatif à l'évolution de vos besoins.

Tout en évitant l'absence d'informations concernant l'évolution permanente de la législation et des marchés.

8. DONNÉES PERSONNELLES CONFIDENTIALITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, vous pourrez obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Vous autorisez les compagnies d'assurance, établissements financiers et teneurs de comptes auprès desquels vous aurez souscrit par notre intermédiaire, à nous communiquer l'ensemble des informations, par l'intermédiaire de notre prestataire technique.

FIDUCÉE PARTNERS (responsable de traitement) a mandaté **la société 23** en tant que sous-traitant pour la collecte et le traitement de toutes les données collectées à la souscription et en cours de vie du contrat.

Ces données sont utilisées pour :

- la création d'une fiche de contact pour le suivi de la relation commerciale
- la conclusion, la gestion et l'exécution des produits préconisés (contrat d'assurance vie, contrat de capitalisation)
- l'application de la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et l'application des sanctions financières
- la réalisation d'études statistiques
- la réalisation de campagnes commerciales de la part de **FIDUCÉE PARTNERS** et de ses partenaires.

- Par la présente, vous indiquez ne pas donner votre consentement à l'envoi de campagnes commerciales.
- Par la présente, vous indiquez consentir à la collecte et au traitement des données tel qu'indiqué supra.

Toutes les réponses au questionnaire de connaissance client sont obligatoires. A défaut, **FIDUCÉE PARTNERS** ne sera pas en mesure de traiter les demandes du souscripteur.

Les données collectées sont stockées et traitées par **FIDUCÉE PARTNERS**.

Elles seront conservées pendant la durée du contrat et en tenant compte des prescriptions légales applicables.

A la rupture des relations commerciales nous liant, la durée de conservation des données personnelles sera limitée à 5 ans.

Conformément à la réglementation "Informatique et Libertés", le souscripteur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité pour motif légitime aux informations le concernant.

Le souscripteur peut exercer ce droit sur demande écrite (avec copie d'une pièce d'identité) adressée à **FIDUCÉE PARTNERS**, 6 rue Paul Baudry - 75008 PARIS.

Le droit d'accès aux traitements mis en œuvre pour l'application des dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme s'exerce auprès de la CNIL via une procédure prévue à l'article L 561-45 du Code monétaire et financier. Par ailleurs, conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le signataire peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Rédigé en deux exemplaires, dont l'un a été remis au client.

Signature « Le Conseil » Précédée de la mention « Bon pour visa »	Signature « Le(s) Client(s) » Précédée de la mention « Bon pour visa »